



PÔLE COMPETITIONS

PROCES-VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

Réunion du 07 Avril 2026 au siège du District de Football de la Haute-Vienne.

PV N. 33

PRÉSIDENT DE SEANCE : ALEXANDRE VOISIN

PRÉSENTS : ISABELLE BERSOUX, JEAN-LOU WEBER, NICOLAS SAUVANAUD, OLIVIER FRACHET

ABSENTS EXCUSÉS: KILIAN AUTIER, TIMOTHEE JOHNSON

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.
Ce délai est réduit à 2 jours francs pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des 4 dernières rencontres de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude. Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

.....
La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres doivent obligatoirement être effectués via FOOTCLUBS au minimum 5 jours avant la rencontre.

La commission des jeunes, dans un impératif de bonne administration des compétitions, est souveraine pour imposer l'inversion automatique d'une rencontre ALLER en cas d'arrêtés municipaux.

Règle de bonne conduite : Dans le cadre d'un forfait survenant le week-end, il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail adressé au District, le club adverse et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84.

COUPE U17 CONSOLANTE

- **Match N.55595426 du 06/04/2026 à 15h entre LE PALAIS SUR VIENNE 1 et BOSMIE CHARROUX A.S.A**

Prévu initialement le 06/04/2026 à 15h au stade RAYMOND CLAVEYROLLAS au PALAIS S/VIENNE, et suite au forfait du club de BOSMIE CHARROUX, la commission enregistre le résultat suivant :

LE PALAIS S/VIENNE : 3 buts ; BOSMIE CHARROUX : 0 but

- **Dit le club du PALAIS S/VIENNE qualifié pour le prochain tour.**
- **Le club de BOSMIE CHARROUX A.S.A sera débité d'un montant de 50€ au titre de son forfait (selon relevé des droits financiers).**

- **Match N.55595429 du 04/04/2026 à 15h entre A.S EYMOUTIERS et GJEFPN**

Prévu initialement le 04/04/2026 à 15h au stade MUNICIPAL d'EYMOUTIERS, et suite au forfait du club de PAYS DE NEXON, la commission enregistre le résultat suivant :

EYMOUTIERS : 3 buts ; PAYS DE NEXON : 0 but

- **Dit le club d'EYMOUTIERS qualifié pour le prochain tour.**
- **Le club du PAYS DE NEXON sera débité d'un montant de 50€ au titre de son forfait (selon relevé des droits financiers).**

- Suite au forfait général du club de SAINT-JUST LE MARTEL, la commission informe que le club de SAINT-JUNIEN est qualifié pour le second tour de la COUPE U17 CONSOLANTE avec un score de 3-0.

Catégorie U17

- **Match N.55127826 du 21/03/2026 entre GJEFPN et EYMOUTIERS A.S (D2, poule B)**

La commission prend acte du procès-verbal de la commission litiges et contentieux n°21 en date 01/04/2026.

- **Match N.55137691 du 07/03/2026 entre RILHAC-RANCON C.A et LIMOGES LAFARGE (D1, poule unique)**

La commission prend acte du procès-verbal de la commission de discipline en date 01/04/2026.

- **Match N.55137684 du 18/04/2026 entre LIMOGES LAFARGE et GJ PANAZOL-VIGENAL (D1, poule unique)**

Prévu initialement le 18/04/2026 à 15h au stade du PUY LAS RODAS, se jouera le **29/04/2026, à 18h, au stade du PUY LAS RODAS à LIMOGES.**

- **Match N.55137718 du 18/04/2026 entre GJEFPN et FCCO/SCS/FEUILLARDIERS (D2, poule B)**

Prévu initialement le 18/04/2026 à 15h au stade des FONTANILLES à LA ROCHE L'ABEILLE, se jouera le **29/04/2026, à 18h, au stade des FONTANILLES à LA ROCHE L'ABEILLE.**

Catégorie U15

- **Match N.55162634 du 18/04/2026 entre GJ FCCO/SCS/FEUILLARDIERS et ROCHECHOUART O.C (D2, poule C)**

Prévu initialement le 18/04/2026 à 15h au stade du BREUILH à CUSSAC, **se jouera le 29/04/2026, à 18h, au stade du BREUILH à CUSSAC.**

COUPE U15 CONSOLANTE

- **Match N. 55595438 du 02/04/2026 entre JS LAFARGE 1 et JS LAFARGE 2**

Suite à la réception d'une feuille de match non dématérialisée, le club J.S LAFARGE LIMOGES sera débité d'un montant de 20€ (selon relevé des droits financiers).

La commission jeunes demande au club de JS LAFARGE LIMOGES de bien vouloir prendre les précautions nécessaires pour les prochaines rencontres.

TIRAGE DES COUPES U15 et U15 CONSOLANTE /U17 et U17 CONSOLANTE

La commission informe ses clubs que les tirages des coupes U15 et U17, ainsi que des coupes consolantes U15 et U17, ont été effectués le mardi 7 avril au siège du District de Football de la Haute-Vienne. Ils sont désormais consultables sur le site officiel du District.

WEEK-END FUTSAL

La Commission Jeunes rappelle à l'ensemble des clubs que **la 3^{ème} journée du week-end du futsal** pour les catégories U15 et U17 se déroulera **le samedi 11 avril 2026 (U15) et le dimanche 12 avril 2026 (U17).**

La répartition des installations pour ces journées, ainsi que les horaires, ont été publiés dans les précédents procès-verbaux de la commission des jeunes (n°31 et n°32). **Merci de les consulter.**

PROCHAINE REUNION

- **Le Mardi 14 Avril 2026 à 18h30**

INFORMATION FEUILLE DE MATCH

- Suite au mail officiel reçu de la F.F.F, le District informe ses clubs qu'il est important de renouveler leur mot de passe Footclub afin d'assurer la bonne transmission des compositions et des feuilles de match pour les prochaines rencontres.
- Penser à imprimer une feuille de match papier issue de Footclub en cas de dysfonctionnement de la FMI.

A compter du Mardi 09 Décembre 2025, toute F.M.I non informatisée sera amendée auprès des clubs d'un montant de 20€ ainsi que toute F.M.I transmise hors délai sera amendée d'un montant de 25€ (selon relevé de droit financier).

CALENDRIER GENERAL

Les calendriers des compétitions ont été diffusés à compter du 22 août 2025.

La commission rappelle à tous les clubs que tous les joueurs doivent obligatoirement être licenciés.
La commission rappelle à tous les clubs que les demandes doivent obligatoirement passer via Footclub dans les délais impartis, sans quoi, la demande peut ne pas être validée.

La Commission reste à la disposition des clubs pour toute demande d'information complémentaire.

La commission est souveraine pour replacer aux dates laissées libres sur ces calendriers, des rencontres qui ne seraient pas jouées (intempéries et cas exceptionnels) aux dates prévues.

Les clubs doivent noter que les calendriers officiels du district sont prioritaires sur tout autre activité annexe organisée par les clubs.

**Le Président de séance
Alexandre VOISIN**

**Le secrétaire de séance
Jean-Lou WEBER**

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président